



Première partie : questions (sur 10 points)

1. Définissez le terme « espace productif majeur ». Illustrez votre réponse par un exemple.
2. Expliquez la concentration des espaces productifs dans les métropoles.
3. Justifiez l'affirmation suivante : « les flux matériels dans le monde augmentent ».
4. Montrez avec un exemple que la France s'industrialise entre 1848 et 1870.
5. Citez deux avancées sociales obtenues entre 1848 et 1870.

Modèle CCYC : ©DNE																				
Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)</small>																				
Prénom(s) :																				
N° candidat :											N° d'inscription :									
<small>(Les numéros figurent sur la convocation.)</small>																				
Né(e) le :			/			/														



1.1

Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets.

Sujet d'étude : 10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire.

Document : *Extraits du manifeste (1) du duc de Brunswick (2) le 25 juillet 1792, déclaration adressée aux habitants de la France.*

« [...] Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine (3), et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétuées et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à sa majesté l'empereur [...]. À ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie à l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel (4), de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

[...] C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef des deux armées, déclare : [...]

Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs majestés impériale et royale (5), et tirer sur elles soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur le champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants au contraire, des dites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate... La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ; leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra, déclarant en outre, leurs dites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale (6), et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront



mérite. Leurs majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de sa majesté très chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus [...].

Donné au quartier général de Coblenz (Ville de Rhénanie), le 25 juillet 1792.
Signé, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg. »

Notes :

1. Un manifeste est une déclaration officielle.
2. Le duc de Brunswick est le commandant en chef des troupes autrichiennes et prussiennes, considéré comme l'un des plus grands hommes de guerre de son époque.
3. « Les princes allemands en Alsace et en Lorraine » sont des nobles allemands qui possédaient des domaines en Alsace et Lorraine.
4. « Les attaques portées au trône et à l'autel » font référence à l'Église catholique bouleversée par la constitution civile du clergé (1790).
5. « Majestés impériale et royale » fait référence à l'empereur François II, neveu de Marie-Antoinette reine de France, et au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II.
6. « Subversion totale » signifie destruction et renversement de l'ordre établi.

Questions :

1. Présentez les circonstances de la rédaction de ce texte.
2. En vous référant au texte montrez que le duc de Brunswick s'oppose à la Révolution française et souhaite le rétablissement de l'Ancien Régime.
3. À quel sort s'exposent ceux qui s'opposeront aux armées du Duc de Brunswick si ses conditions ne sont pas satisfaites ?
4. Montrez en vous appuyant sur le texte que l'objectif du duc de Brunswick est de diviser les Français.
5. Quel rôle ce manifeste a-t-il joué dans le déclenchement de la journée du 10 août 1792 ?



environ 7 000 prisonniers. [...] Les conséquences en furent l'abdication de l'usurpateur, la désorganisation presque totale de l'armée, dont à peine 40 000 hommes revinrent à Paris, et la convention du 3 juillet. [...] Ainsi donc, dans le court espace de 3 semaines, la France fut traversée du nord au siège de son Gouvernement par une armée victorieuse, et la Nation française fit l'expérience de ces calamités inséparables de la guerre, dont elle avait si longtemps accablé les habitants des autres États de l'Europe. »

Notes :

1. Cavaliers lourdement équipés qui chargent en rangs serrés.
2. Fait d'échapper à un désastre.
3. Le duc de Wellington

Source : Lettre du général **** à son ami le colonel ****, Paris, 10 juillet 1815, dans Ambroise Tardieu, *Relation anglaise de la bataille de Waterloo ou du Mont Saint-Jean*, traduite sur la 2^{ème} édition publiée à Londres (septembre 1815), Ambroise TARDIEU imprimeur, 1815, 108 pages.

Questions :

- 1- Dans quel camp se situe l'auteur de la lettre ? Justifiez votre réponse à l'aide de passages extraits du texte.
- 2- Identifiez en deux ou trois phrases les objectifs militaires de Napoléon et de ses adversaires en vous appuyant sur le document.
- 3- Relevez des passages du texte montrant à la fois l'ampleur et la violence de la bataille.
- 4- Expliquez la dernière phrase du texte.